

LA TAXE D'APPRENTISSAGE : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Le montant de votre taxe à payer correspond à une part de votre masse salariale.

Une fraction de 87 % de la taxe d'apprentissage est versée uniquement à l'OPCO de branche et destinée au financement de l'apprentissage.

Une fraction de 13 % de la taxe d'apprentissage (solde de la taxe d'apprentissage ou « dépenses libératoires ») est destinée à financer les formations technologiques et professionnelles ainsi que les organismes spécialisés dans l'orientation ou l'insertion.

Cette fraction sera versée directement auprès des ORGANISMES de VOTRE CHOIX avant le 31 mai 2021

L'A.I.S.P. est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage. Pour verser votre taxe d'apprentissage à l'A.I.S.P. :

Il est important de préciser sur le bordereau de versement qui est au verso de notre courrier accompagnant ce dépliant le destinataire de la somme versée : l'un de nos établissements:

CRP L'ENLENNAZ

Pôle Industrie, Bâtiment & Espaces verts
Pôle métiers Commerce et Matériel de Sport
Numéro UAI : 0741644K

CRP/CPO LA PASSERELLE

Pôle Tertiaire et Métiers de Bouche
Pôle Horlogerie et Mécanique de précision
Numéro UAI : 0741646M

Merci, votre soutien nous est très précieux

C.R.P L'Englennaz

CLUSES



52, Avenue de la Sardagne
CS 20156
74303 CLUSES CEDEX
Tél: 04.50.98.18.14
englennaz@aisp74.asso.fr
www.englennaz.com

C.R.P - C.P.O. La Passerelle

ANNECY LE VIEUX



24, Route de Thônes
ANNECY-LE-VIEUX
74940 ANNECY
Tél: 04.50.64.04.00
passerelle@aisp74.asso.fr
www.lapasserelle74.fr

AISP SIRET : 776 627 150 000 27
www.aisp74.fr

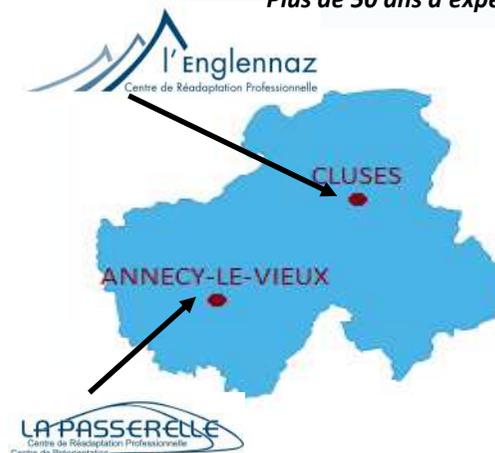
AISP Association pour l'Insertion
Socio-Professionnelle

La Taxe d'Apprentissage

Quelques chiffres sur nos Etablissements

235 places en formation pour :
350 stagiaires en situation d'handicap / an
35 personnes en formation continue / an
80 professionnels tous services confondus:
pédagogique, médical, administratif, logistique.....

Plus de 50 ans d'expérience!



Madame, Monsieur,

L'AISP (Association Socio Professionnelle) et ses établissements œuvrent depuis 1947 au profit de la formation et de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Dans ses deux établissements, **les Centres de Réadaptation Professionnelle de CLUSES (L'Englennaz) et celui d'ANECY LE VIEUX (La Passerelle)**, l'A.I.S.P. forme plus de 300 personnes en situation de handicap, par an, pour leur permettre de retrouver une place citoyenne par le travail dans une société inclusive.

Notre association est réactive et adapte son offre de services aux besoins du monde économique. L'équipement de nos plateaux techniques est modernisé pour dispenser des formations à la pointe des technologies enseignées.

L'enjeu est de vous permettre l'embauche de personnes peut-être en situation difficile du fait de leur handicap, mais qualifiées après leur parcours dans notre association, pour assurer avec compétences l'emploi que vous pourrez leur proposer.

C'est pour **ce challenge, partie intégrante de votre responsabilité sociale, que nous avons besoin de vous.**

Le versement de votre taxe d'apprentissage à l'AISP vous permettra d'y participer à nos côtés!

**Le Président de l'AISP
Marc Chabert**



En 2020, grâce à la taxe d'apprentissage:

*** CRP / CPO La Passerelle**

- Mobilier adapté en situation de handicap
- Equipement en matériel sur la formation horloger (binoculaire, chariot...)

*** CRP L'Englennaz**

- De l'outillage de métrologie pour le Pôle Industrie (micromètre, comparateur et logiciel de mesure)
- Mobilier adapté en situation de handicap



Pourquoi verser à l'A.I.S.P. votre taxe d'apprentissage?

Afin de favoriser la formation de personnes recon- nues travailleurs handicapés et contribuer ainsi à leur insertion dans la société.

Afin d'engager votre responsabilité sociale et environnemen- tale au sein de votre bassin de vie et d'emploi, auprès d'une association historique et reconnue.

Afin d'œuvrer à nos côtés à un partenariat local pour l'égalité d'accès à l'emploi et à la citoyenneté.

Les personnes en formation dans nos établissements acquiè- rent les compétences socioprofessionnelles dont vous avez besoin.



Comment devenir Entreprise Partenaire de l'AISP

Vous pouvez vous engager à nos côtés selon vos possibilités:

- 1 En participant à nos Jurys de Simulation d'Entretien d'Embauche
- 2 En venant apporter votre témoignage Métier sur l'une des formations proposées sur nos établissements
- 3 En accueillant des stagiaires en alternance dans votre entreprise et/ou en embauchant nos usagers à l'issue de leur formation
- 4 En devenant membre de notre association peut-être ensuite administrateur bénévole dans nos instances

**Votre taxe d'apprentissage
au service de personnes en situation de handicap**



Nos projets pour 2021:

- 1 Outillage 2.0 de nos plateaux de formation
- 2 Equipement en vélos électriques et vélos pour favoriser la mobilité à l'emploi de nos usagers
- 3 Mobilier d'adaptation au poste de travail et de formation

NOS FORMATIONS

5 domaines professionnels / 16 formations

Pôle Métiers de Bouche

- Cuisinier
- Pâtissier
- Agent de restauration



Pôle Industrie

- Agent de Fabrication de Produits Industriels
- Agent de Contrôle et de Métrologie Industrielle
- Opérateur Régleur en Usinage Assisté par Ordinateur
- Technicien en Organisation Contrôle Qualité et Métrologie

Pôle Artisanat Services Commerces

- Horloger
- Mécanique de Précision
- Exploitant en Transport Routier de Marchandises



Pôle Bâtiment & Espaces Verts

- Agent d'Entretien des Bâtiments
- Ouvrier d'Entretien des Bâtiments et des Espaces Verts

Pôle Tertiaire

- Employé Administratif et d'Accueil
- Secrétaire Assistante
- Agent Technicien-Vendeur Spécialisé en Matériels de Sports
- Conseiller Commercial